



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2022

Présents :

Monsieur FONTES Bernard, Maire et Président de séance
Messieurs BARTHES Daniel et GUIRAUD Thierry, Adjoint
Mesdames FABRE Véronique, FONTES Viviane, ROUANET Gisèle, ROUZE Caroline, Conseillères
Monsieur SENAUX Julien, Conseiller

Absents :

Madame BRISSON Nancy, Conseillère, représentée par ROUZE Caroline,
Monsieur BIAU Claude, Conseiller

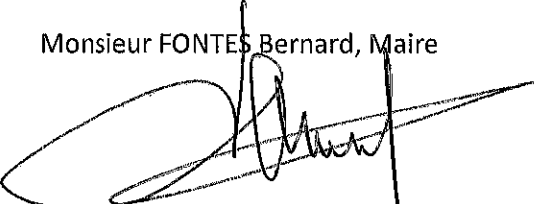
Secrétaire de séance : Monsieur BARTHES Daniel

Ouverture du Conseil à 18h30

Délibérations	Compte-rendu
DE-2022-030 : Acquisition des parcelles cadastrées Section D numéros 804, 583, 593, 594, 1031 appartenant à M. Dominique GUILLAUME et délégation de pouvoir de signature de l'acte de vente à Monsieur le Maire	Acquisition pour le montant de 1€ (un euro) symbolique. Adoptée à l'unanimité
DE-2022-031 : Accord de principe pour acquisition des parcelles de Madame Karine BESNARD au lieu-dit Carcadal et délégation de pouvoir de signature de l'acte de vente à Monsieur le Maire	Acquisition pour le montant de 700€ (sept cents euros). Adoptée à l'unanimité
DE-2022-033 : Décision modificative sur budget annexe 2022	Adoptée à l'unanimité
DE-2022-034 : Délibération concernant le choix du nouveau locataire de l'appartement route de la Mazarié (rez-de-chaussée ancienne école) + montant du loyer à réajuster	Un bail sera signé avec la nouvelle locataire à compter du 1 ^{er} septembre 2022 pour une durée de trois ans renouvelables. Le Conseil décide de fixer le loyer mensuel à 430€ et qu'il lui sera demandé un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer (frais d'électricité, d'eau potable et d'enlèvement des ordures ménagères à charge de la locataire). Adoptée à la majorité (1 abstention)
DE-2022-035 : Autorisation à Monsieur le Maire pour délégation de pouvoir à tout Clerc de Notaire dans le cadre de l'acquisition des parcelles A 831 et A 838	Adoptée à l'unanimité
DE-2022-036 : Choix de l'entreprise dans le cadre du marché public à procédure adaptée - Travaux complémentaires AEP / Secteur Julio le bas	Suite à sa réponse à l'appel d'offre, l'entreprise SUD ENVIRONNEMENT TP a été retenue pour une offre de prix à hauteur de 42 915.50€ Adoptée à l'unanimité
DE-2022-037 : Choix de l'entreprise dans le cadre du marché public à procédure adaptée - Travaux complémentaires AEP / Secteur Mas du Gua	Suite à sa réponse à l'appel d'offre, l'entreprise SUD ENVIRONNEMENT TP a été retenue pour une offre de prix à hauteur de 53 729.00€ Adoptée à l'unanimité

DE-2022-038 : Correction sur exercice clos 2021 – régularisation emprunt	Adoptée à l'unanimité
DE-2022-039 : Délibération de mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)	Adoptée à l'unanimité
Questions diverses	<p><u>Charte routes propres</u> : le Conseil adhère à ce projet. Il appartient à chacun de ramasser ses déchets.</p> <p><u>Communication sur le kit cadastre solaire</u> : la commune étant éclatée, il n'y a pas de points de consommation importants ou pouvant être regroupés. La mise en place d'un système d'autoconsommation devient non rentable par rapport à l'investissement.</p> <p><u>Fête autour du four à pain</u> : mise en place d'un plan de circulation. Julien Senaux est chargé de mettre en place la signalisation.</p> <p><u>Prévision de la fête des marrons</u> : Caroline Rouzé s'est chargée de réaliser les affiches. L'ensemble du Conseil a donné son accord de principe pour aider à organiser cette nouvelle édition qui aura lieu le 21 octobre 2022. Inscriptions auprès de la mairie. Cet évènement a été interrompu durant 2 ans à cause de la crise sanitaire liée au Covid,.</p> <p><u>Travaux à prévoir</u> : points d'apport des déchets ménagers dans le cadre de la mise en place de la Reomi.</p>

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h45

PROCES VERBAL VALIDE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022	
Monsieur FONTES Bernard, Maire 	Monsieur BARTHES Daniel, Adjoint 